

Compte rendu du conseil municipal du 5 octobre 2020.

Présents : Dominique Chauvin, François Mivelle, Georges Balanche, Raphaël Tomatis, Audrey Menin, Sylvie Bourgeois, Émilie Coulon, Daniel Jeannaux, Marine Binetruy.

Excusés : Yvette Ramboz, Laurent Lestienne qui a donné son droit de vote à François Mivelle.

Secrétaire : Emilie COULON

1) Approbation du PV de la réunion du 07 septembre 2020

Le PV de la dernière réunion est adopté à l'unanimité. Le conseil devait se mettre d'accord sur la date de départ du versement de la majoration d'indemnités de fonction du maire :

- Soit à la date d'élection du maire le 26 mai 2020.
- Soit à la date du vote le 7 septembre 2020.

Les conseillers ont délibéré sans la présence du maire : 7 voix pour à la date d'élections du maire et 2 abstentions.

2) Intervention de Monsieur VERCEZ

Monsieur Vercez, webmaster du site internet de Nozeroy devait intervenir lors de ce conseil, il s'est excusé de ne pas pouvoir venir ce jour-ci. Une intervention sera programmée au prochain conseil municipal.

3) DIA jardin propriété Henriet :

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la vente de ce jardin.

4) Délibération à prendre :

- Pour les associations, le conseil a décidé de maintenir les mêmes tarifs de location de salles pour l'année 2021.
- Le conseil a voté à l'unanimité pour que la secrétaire de mairie Elise Fournier puisse envoyer directement à l'INSEE les bulletins d'état civil via l'application Airppnet.
- La taxe d'aménagement est à ce jour de 2%, le conseil municipal décide de la laisser à 2% pour ces 3 prochaines années.
- Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le rapport de la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseillers municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseillers municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal après avoir délibéré à main levée (10 voix pour) décide d'approuver le rapport de la C.L.E.C.T.

5) Subventions aux associations :

- Une demande de subvention a été demandée par la SPA de Pontarlier qui a été refusée (8 voix contre et 2 voix d'abstention) préférant aider et soutenir les associations du département.
- Le conseil municipal a décidé de reconduire les subventions pour l'année 2021 au même montant pour les associations suivantes :

La Tour Fleurie 1500€, Le Souvenir Français 40€, Les amis de Yoline 500€, Les Amis du Vieux Pays de Nozeroy 1000€ (majoré de 1000€ en 2020).

6) Réflexion Travaux 2021 :

Après discussion, nous allons demander des devis pour la réfection de la toiture de la mairie. Nous allons également contacter des maîtres d'œuvre pour le réaménagement de la Rue de l'Agriculture et de la place Jean l'Antique. Les riverains de la Rue de l'Agriculture seront conviés à une réunion en 2021.

7) Bulletin Municipal :

Les conseillers Marine Binetruy, Sylvie Bourgeois, Yvette Ramboz et François Mivelle vont bientôt se réunir pour préparer le bulletin municipal et vont aussi solliciter les associations du plateau de Nozeroy.

8) Questions diverses :

- Des devis ont été demandés aux entreprises Jeannin et Dole pour la démolition des anciens sanitaires du camping.
Entreprise Jeannin : 2500€ HT.
Entreprise Dole : 2255€ HT et nous a aussi fourni un devis pour l'évacuation des eaux grises et caissettes des camping-cars pour un montant de 400€ HT.
Le conseil municipal a voté à main levée (10 voix pour) pour les 2 devis de l'entreprise Dole Joseph à Mièges.
- Rapport de l'AG du SICTOM fait par François Mivelle :
Mr Saillard Guy, Maire de Champagnole a été maintenu président. Le vice-président de la région de Nozeroy est Mr Alpy David. Le SICTOM regroupe de 119 communes ce qui représente environ 42 000 habitants. Durant ces 6 prochaines années, il y aura d'importants projets suivant les lois européennes et nationales sur le traitement des déchets.
- Un devis a été demandé à l'entreprise BURDIN BOSSERT pour les grilles des soupiraux de la grande rue en tôle pleine, ils devraient être installés avant cet hiver.
- Vu la crise sanitaire le repas des anciens sera malheureusement annulé mais le conseil municipal regarde comment remplacer ce repas.



Fin de séance à 23h20
Émilie Coulon